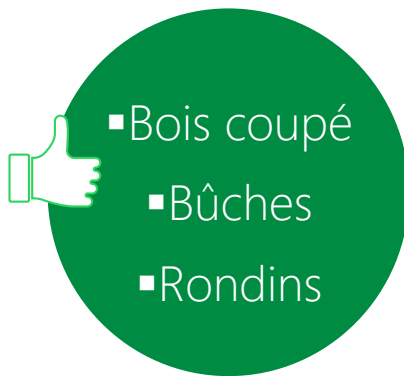


DON DE BOIS DE CHAUFFAGE

Le Syndicat Mixte Centre Nord Atlantique (SMCNA) a mis en place une zone de don de bois de chauffage en accès libre sur vos déchèteries de Savenay, Cordemais et Saint Étienne de Montluc.



QUELLES PRÉCAUTIONS PRENDRE ?

Séchage :

Le bois doit être bien sec avant utilisation. Prévoir un séchage de 12 à 24 mois minimum.

Ramonage :

Si vous utilisez du bois résineux, celui-ci encrasse plus rapidement votre conduit de cheminée. Il est donc recommandé de ramoner votre cheminée au moins deux fois par an.

VOUS SOUHAITEZ DÉPOSER ?

Ce bois doit pouvoir être porté par une personne seule et les souches ne doivent pas être positionnées dans ce tas.

VOUS SOUHAITEZ RÉCUPÉRER ?

Venez chercher librement votre bois de chauffage sur la zone prévue à cet effet, indiquée d'un panneau.

Soutenu par

